

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > INFLUX Tournesol

INFLUX Tournesol



INFLUX Tournesol

Dernière mise à jour :

22.09.2020

Fongicides

Protection des semences

N° AMM :

2030323



Composition:

25 g/l

fludioxonil

Famille chimique:

Phénylpyrroles

Formulation:

FS Suspension concentrée pour traitement des semences

Mode d'action:

Préventif

TS

Contact

Pénétrant

INFLUX TOURNESOL est un traitement fongicide des semences de tournesol.

Sa matière active, le fludioxonil est très efficace contre la pourriture grise et la sclérotiniose.

Sa nouvelle formulation, Formula M, permet de réduire les poussières, facilite la répartition du produit autour des semences et améliore leur fluidité.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Mentions légales](#)

Autorisations et Recommandations

INFLUX Tournesol Avoine

Avoine

Traitement de semence

Charbon couvert de l'orge

| Dose autorisée | Commentaire dose | Nombre maximum d'applications | Délai Avant Récolte (DAR) |
|----------------|---|-------------------------------|---------------------------|
| 0.2 l/q | A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 150 kg/ha soit 7,5 g de s.a./ ha | 1/an | |

Dose préconisée:

Fusarioses

| Dose autorisée | Commentaire dose | Nombre maximum d'applications | Délai Avant Récolte (DAR) |
|----------------|---|-------------------------------|---------------------------|
| 0.2 l/q | A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 150 kg/ha soit 7,5 g de s.a./ ha | 1/an | |

Dose préconisée:

INFLUX Tournesol Blés

Blés

Traitement de semence

Carie

| Dose autorisée | Nombre maximum d'applications | Délai Avant Récolte (DAR) |
|----------------|-------------------------------|---------------------------|
|----------------|-------------------------------|---------------------------|

| | | |
|---------|------|--|
| 0.2 l/q | 1/an | |
|---------|------|--|

Condition d'emploi réglementaire: A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 240 kg/ha soit 12 g de s.a./ ha

Dose préconisée:

Fusarioses

| Dose autorisée | Nombre maximum d'applications | Délai Avant Récolte (DAR) |
|----------------|-------------------------------|---------------------------|
|----------------|-------------------------------|---------------------------|

| | | |
|---------|------|--|
| 0.2 l/q | 1/an | |
|---------|------|--|

Condition d'emploi réglementaire: A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 240 kg/ha soit 12 g de s.a./ ha

Dose préconisée:

Septoriose

| Dose autorisée | Nombre maximum d'applications | Délai Avant Récolte (DAR) |
|----------------|-------------------------------|---------------------------|
|----------------|-------------------------------|---------------------------|

| | | |
|---------|------|--|
| 0.2 l/q | 1/an | |
|---------|------|--|

Condition d'emploi réglementaire: A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 240 kg/ha soit 12 g de s.a./ ha

Dose préconisée:

INFLUX Tournesol Epeautre

Epeautre

Traitement de semence

Carie

| Dose autorisée | Nombre maximum d'applications | Délai Avant Récolte (DAR) |
|----------------|-------------------------------|---------------------------|
|----------------|-------------------------------|---------------------------|

| | | |
|---------|------|--|
| 0.2 l/q | 1/an | |
|---------|------|--|

Dose préconisée:

Fusarioses

Dose autorisée Nombre maximum d'applications Délai Avant Récolte (DAR)

| | |
|---------|------|
| 0.2 l/q | 1/an |
|---------|------|

Dose préconisée:**Septoriose****Dose autorisée Nombre maximum d'applications Délai Avant Récolte (DAR)**

| | |
|---------|------|
| 0.2 l/q | 1/an |
|---------|------|

Dose préconisée:

INFLUX Tournesol Lin oléagineux

Lin oléagineux
Traitement de semence

Champignons autres que pythiacées

| Dose autorisée | Nombre maximum d'applications | Stade d'application (BBCH) | Délai Avant Récolte (DAR) |
|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|

| | | | |
|----------|------|--------|-------------|
| 0.13 l/q | 1/an | Max:00 | BBCH max 00 |
|----------|------|--------|-------------|

Condition d'emploi réglementaire: Autorisé à la dose de 0,13 L/q de semences, soit une densité de semis maximale de 1,3 q de semences/ha correspondant à 4,23 g de fludioxonil/ha.

Dose préconisée:

[L'échelle BBCH pour le lin oléagineux](#)

INFLUX Tournesol Lin Textile

Lin Textile
Traitement de semence

Champignons autres que pythiacées

| Dose autorisée | Nombre maximum d'applications | Stade d'application (BBCH) | Délai Avant Récolte (DAR) |
|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|

| | | | |
|----------|------|--------|-------------|
| 0.13 l/q | 1/an | Max:00 | BBCH max 00 |
|----------|------|--------|-------------|

Condition d'emploi réglementaire: Autorisé à la dose de 0,13 L/q de semences, soit une densité de semis maximale de 1,3 q de semences/ha correspondant à 4,23 g de fludioxonil/ha.

Dose préconisée:

[L'échelle BBCH pour le lin fibre](#)

INFLUX Tournesol Orges

Orges
Traitement de semence

Fusarioses

| Dose autorisée | Commentaire dose | Nombre maximum d'applications | Délai Avant Récolte (DAR) |
|----------------|--|-------------------------------|---------------------------|
| 0.2 l/q | A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 200 kg/ha soit 10 g de s.a./ ha | 1/an | |

Dose préconisée:

Helminthosporiose

| Dose autorisée | Commentaire dose | Nombre maximum d'applications | Délai Avant Récolte (DAR) |
|----------------|--|-------------------------------|---------------------------|
| 0.2 l/q | A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 200 kg/ha soit 10 g de s.a./ ha | 1/an | |

Dose préconisée:

INFLUX Tournesol Seigles

Seigles
Traitement de semence

Fusarioses

| Dose autorisée | Commentaire dose | Nombre maximum d'applications | Délai Avant Récolte (DAR) |
|----------------|--|-------------------------------|---------------------------|
| 0.2 l/q | A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 220 kg/ha soit 11 g de s.a./ ha | 1/an | |

Dose préconisée:

INFLUX Tournesol Tournesol

Tournesol
Traitement de semence

Pourriture grise

| Dose autorisée | Commentaire dose | Nombre maximum d'applications | Délai Avant Récolte (DAR) |
|----------------|--|-------------------------------|---------------------------|
| 0.6 l/q | A la dose maximale de 0,6 L/q pour une densité de semis de 0,4 à 0,67 unité/ha ou 60 000 à 100 000 graines/ha, soit 0,45 à 0,75 g de s.a./ha | 1/an | |

Dose préconisée:

Sclérotiniose

| Dose autorisée | Commentaire dose | Nombre maximum d'applications | Délai Avant Récolte (DAR) |
|----------------|--|-------------------------------|---------------------------|
| 0.6 l/q | A la dose maximale de 0,6 L/q pour une densité de semis de 0,4 à 0,67 unité/ha ou 60 000 à 100 000 graines/ha, soit 0,45 à 0,75 g de s.a./ha | 1/an | |

Dose préconisée:

[L'échelle BBCH pour le tournesol](#)

INFLUX Tournesol Triticale

Triticale

Traitement de semence

Carie

Dose autorisée **Nombre maximum d'applications** **Délai Avant Récolte (DAR)**

0.2 l/q 1/an

Condition d'emploi réglementaire: A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 220 kg/ha soit 11 g de s.a./ ha

Dose préconisée:

Fusarioses

Dose autorisée **Nombre maximum d'applications** **Délai Avant Récolte (DAR)**

0.2 l/q 1/an

Condition d'emploi réglementaire: A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 220 kg/ha soit 11 g de s.a./ ha

Dose préconisée:

Septoriose

Dose autorisée Nombre maximum d'applications Délai Avant Récolte (DAR)

0.2 l/q 1/an

Condition d'emploi réglementaire: A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 220 kg/ha soit 11 g de s.a./ ha

Dose préconisée:

Classement et sécurité

•

Classement selon le règlement DPD/CLP :

Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage **DPD** (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE).

Si un produit est mis sur le marché **avant le 1^{er} juin 2015** et si ce produit est vendu à l'utilisateur **avant le 1^{er} juin 2017** alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS.

Classement

•

•



SGH09

Mentions de danger

- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Respecter une densité maximale de semis de 240 kg de semences/ha pour le blé, 150 kg de semences/ha pour l'avoine, 200 kg de semences/ha pour l'orge, 220 kg de semences/ha pour le seigle et le triticale et de 100 000 graines/ha pour le tournesol.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Equipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour l'opérateur lors du traitement industriel, porter : pendant l'ensachage des gants certifiés EN 374-2 à usage unique en cas d'intervention ; un vêtement de travail polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; des protections respiratoires certifiées : si le poste d'ensachage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières, porter un demi-masque certifié (EN140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN14387).
- Pour l'opérateur lors du traitement industriel, porter : pendant le mélange/chargement + calibrage des gants certifiés EN 374-3 ; un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; une combinaison de protection de catégorie III type 5/6 à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour l'opérateur lors du traitement industriel, porter : pendant le nettoyage des gants certifiés EN 374-3 ; un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; une combinaison de protection de catégorie III type 5/6 ou blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour le semeur, porter : pendant le chargement du semoir des gants certifiés EN 374-3 ; un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; une blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) porté sur le vêtement de travail.
- Pour le semeur, porter : pendant le nettoyage des gants certifiés EN 374-3 ; un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; une blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour le semeur, porter : pendant le semis des gants certifiés EN 374-2 à usage unique en cas d'intervention sur le semoir ; un vêtement de travail polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon).

Conseils d` utilisation

Préparation de la bouillie

Introduire le volume d'eau nécessaire dans la cuve de préparation (suivant la quantité de semences à traiter et le volume de bouillie choisi pour le traitement. Agiter le contenu de l'emballage pour homogénéiser le produit avant emploi. Ajouter alors la quantité nécessaire de produit de traitement. L'opération doit obligatoirement se faire dans cet ordre du fait de la densité plus élevée de INFLUX TOURNESOL. Après agitation soignée, lorsque le mélange est homogène, le traitement peut commencer.

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

Reportez-vous à l'étiquette

Urgences

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.

 N° Vert 0 800 803 264

En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Signalez-nous vos symptômes

 N° Vert 0 800 887 887
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

Mentions légales

- INFLUX® TOURNESOLH411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intracommunautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

INFLUX® TOURNESOL - AMM N° 2030323 - Composition : 25 g/l fludioxonil * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Respecter une densité maximale de semis de 240 kg de semences/ha pour le blé, 150 kg de semences/ha pour l'avoine, 200 kg de semences/ha pour l'orge, 220 kg de semences/ha pour le seigle et le triticale et de 100 000 graines/ha pour le tournesol. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.
Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .**
